

Lettre de référence au département américain de la Sécurité intérieure (DHS - Department of Homeland Security)

Nom et prénom de l'employé		Numéro de sécurité sociale de l'employé	
Numéro A de l'employé		Numéro(s) de document de l'employé	
Date de référence au DHS		Numéro de vérification du dossier	
Motif de cette lettre de référence :			
<input type="checkbox"/>		Non confirmation provisoire du DHS. Les informations saisies pour cet employé ne correspondent pas aux données contenues dans les dossiers du département américain de la Sécurité intérieure.	
<input type="checkbox"/>		Non-correspondance de la photographie dans la non confirmation provisoire du DHS. La photographie sur le document fournie par cet employé pour le formulaire I-9, Vérification d'admissibilité à l'emploi, ne correspond pas à la photographie contenue dans les dossiers du département américain de la Sécurité intérieure.	

Instructions à l'employeur

REMARQUE IMPORTANTE
L'employé doit signer et dater ci-dessous.

1. Passez en revue cette lettre de référence avec l'employé (en privé) dès que possible.
2. Vérifiez l'exactitude des données situées en haut de la présente lettre de référence : nom, numéro de sécurité sociale, numéro du passeport américain, numéro A, numéro I-94 et/ou numéro de permis de conduire ou numéro de carte d'identité. Si ces informations sont incorrectes, vous devez fermer ce dossier dans E-Verify et en créer un nouveau avec les informations exactes.
REMARQUE IMPORTANTE : si l'employé ne sait pas lire, vous devez lui lire cette lettre de référence. Si l'employé ne comprend pas couramment l'anglais et parle l'espagnol, le chinois, le créole haïtien, le japonais, le coréen, le russe, le tagalog ou le vietnamien, vous devez lui procurer une version traduite de cette lettre de référence dans l'une de ces langues, que vous trouverez dans la section « Afficher les ressources essentielles ».
3. Vous et l'employé devez signer et dater la présente lettre de référence dans l'espace réservé à cet effet ci-dessous.
4. Remettez à l'employé une copie signée en anglais de cette lettre de référence et joignez-y une copie au formulaire I-9 de l'employé.

Remplissez tous les champs ci-dessous.

Nom de l'employeur		
Nom du représentant de l'employeur		Numéro de téléphone du représentant de l'employeur
Signature du représentant de l'employeur		Date
Signature de l'employé		Date

En cas de non correspondance de la photographie UNIQUEMENT

Vous devez remplir la présente lettre de référence et en envoyer une copie au DHS, accompagnée d'une copie de la photo de l'employé. Vous pouvez soit joindre et envoyer une copie numérique de la photographie dans E-Verify, soit envoyer une copie papier au DHS, par envoi express, par le transporteur de votre choix. Veillez à NE PAS envoyer la lettre de référence par service postal régulier.

Adresse de la société d'envoi express	Joindre et envoyer
U.S. Department of Homeland Security- USCIS 10 Fountain Plaza, 3rd Floor Buffalo, NY 14202 Attn: Status Verification Office- Photo Matching	Faites une copie numérique de la photographie (à l'aide d'un scanner ou d'un appareil photo) et enregistrez-la sur votre ordinateur. Puis joignez la copie et envoyez-la dans E-Verify.

Instructions à l'employé

Raison pour laquelle vous avez reçu cette lettre de référence à l'attention du département américain de la Sécurité intérieure (DHS)

Votre employeur participe au programme E-Verify, géré par le département américain de la Sécurité intérieure (DHS) et la Social Security Administration (SSA). E-Verify compare les informations que vous avez fournies dans le formulaire I-9, Vérification d'admissibilité à l'emploi, avec celles contenues dans les dossiers gouvernementaux vous accordant l'autorisation de travailler aux États-Unis. Si vous avez présenté une autorisation d'emploi, une carte de résident permanent, un passeport américain ou une carte-passeport, E-Verify permet à votre employeur de vérifier que la photographie sur votre document correspond à celle des dossiers du DHS.

Vous avez reçu cette lettre de référence car E-Verify a signalé que les informations saisies dans E-Verify depuis votre formulaire I-9 ne correspondent pas à celles saisies dans les documents de la SSA. Vous avez reçu un « avis à l'employé de non confirmation provisoire du DHS » et vous avez décidé de le contester. Cela ne signifie pas que vous avez fourni des informations erronées à votre employeur ou que vous n'êtes pas autorisé à travailler aux États-Unis.

Une non confirmation provisoire se produit lorsque :

- Votre nom, votre numéro A et/ou votre numéro I-94 n'ont pas été reportés correctement dans les dossiers du DHS.
- Les données inscrites dans votre passeport américain, votre carte-passeport, votre permis de conduire ou votre carte d'identité n'ont pas pu être vérifiées.
- Vos données n'ont pas été mises à jour dans les dossiers du DHS au moment où elles ont été vérifiées dans E-Verify.
- Votre statut de citoyenneté ou d'immigration a changé.
- Il existe un autre type d'erreur sur votre dossier du DHS.
- Votre employeur n'a pas envoyé correctement vos données dans E-Verify.

Ce que vous devez faire

1. Vérifiez l'exactitude des données situées sur la première page de cette lettre de référence : nom, numéro de sécurité sociale, numéro du passeport américain, numéro A, numéro I-94 et/ou numéro de permis de conduire ou numéro de carte d'identité. Signalez immédiatement à votre employeur toute information incorrecte.

Étudiants étrangers et participants à des programmes d'échange uniquement : le DHS ne peut pas résoudre ce dossier si les données contenues dans le dossier SEVIS (Student Exchange Visitor Information System) sont incorrectes. Avant d'appeler le DHS, essayez de contacter votre représentant d'études agréées ou l'agent responsable afin de vérifier l'exactitude des données de votre dossier SEVIS.

2. Vous devez appeler le DHS **dans les 8 jours ouvrables du gouvernement fédéral** à partir de la date de la lettre de référence, avant le **DD/MM/YYYY**, pour résoudre ce dossier.

- **En cas de non confirmation provisoire du DHS, appelez le 888-897-7781 (ATS : 877-875-6028)**

Votre employeur ne peut pas engager d'action préjudiciable à votre encontre en raison de votre décision de contestation de la TNC ou parce que votre dossier est retenu au DHS. Les actions préjudiciables comprennent : le licenciement, l'interruption de l'embauche, la suspension de salaire, l'empêchement de formation, le report de la date du premier jour de travail ou toute autre limitation concernant vos droits d'employé.

3. **Gardez cette lettre de référence auprès de vous lorsque vous appelez le DHS.** Il se peut que le DHS vous demande de fournir des informations ou des documents complémentaires pour résoudre votre dossier.
4. **Cette lettre de référence est importante** – Enregistrez-en une copie dans vos dossiers.
5. En cas de changement dans les données fournies suite à votre appel au DHS, informez-en immédiatement votre employeur, afin qu'il puisse mettre à jour ses dossiers.

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur E-Verify, ainsi que sur nos pratiques en matière de confidentialité et les règles du programme, veuillez consulter le site web d'E-Verify www.dhs.gov/E-Verify.

Signaler des abus

Si vous pensez que votre employeur a enfreint les règles d'E-Verify ou vous a traité de manière discriminatoire ou injuste, nous vous encourageons à le signaler. Pour signaler les abus d'employeur ou des violations de la vie privée et déposer des plaintes générales sur E-Verify, contactez l'assistance téléphonique aux employés d'E-Verify au 888-897-7781 (ATS : 877-875-6028) ou par courriel à E-Verify@dhs.gov.

Pour signaler une discrimination à l'emploi en raison de votre citoyenneté, votre statut d'immigration ou votre nationalité, ou tout autre abus d'E-Verify, veuillez contacter le ministère de la Justice, Division des droits civils, Bureau de conseil spécial pour les pratiques déloyales dans le cadre de l'emploi et de l'immigration (Department of Justice, Civil Rights Division, Office of Special Counsel for Immigration Related Unfair Employment Practices) au 800-255-7688 (ATS : 800-237-2515). Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site web du Bureau de conseil spécial www.justice.gov/crt/osc.